



| Environnement opérationnel |

Dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA), qui produit et accueille un grand nombre de réfugiés et d'autres déplacés, les politiques et les pratiques gouvernementales en matière d'asile sont dominées par des préoccupations relatives à la sécurité. En dépit de la complexité de la situation, il est possible d'améliorer les conditions réservées aux déplacés et d'élargir l'espace d'asile dans la région.

Les évolutions observées en Mauritanie sont particulièrement encourageantes. Le rapatriement des Mauritaniens réfugiés au Sénégal touche à sa fin, la réintégration des rapatriés est en bonne voie et la consolidation du régime national d'asile est en cours.

En revanche, aucune solution ne semble se présenter pour mettre un terme à la situation prolongée des réfugiés palestiniens. De plus, les régimes d'asile et le tissu socio-économique des pays qui accueillent le plus grand nombre de réfugiés irakiens dans la région sont lourdement taxés par la présence persistante de ces populations.

La dégradation de la situation des Irakiens déplacés à l'intérieur de leur pays, dont le nombre avoisine 1,4 million, et le grand nombre de réfugiés irakiens dans la région, préoccupent toujours le HCR. Le sort des femmes et des enfants déplacés, dont beaucoup sont victimes de la violence sexuelle et existe, notamment de la traite des personnes, du sexe pour la survie et du travail des enfants, suscite une inquiétude particulière.

Si les pays qui accueillent des réfugiés irakiens ont fait preuve d'une hospitalité généreuse et d'un grand respect pour le droit d'asile, les effets de la crise financière mondiale se sont fait sentir. La présence d'un nombre considérable de réfugiés irakiens et palestiniens en République arabe syrienne et en Jordanie pèse très lourdement sur l'économie et sur les systèmes de services sociaux de ces pays. Il est donc indispensable que la communauté internationale continue d'offrir son appui si l'on veut préserver l'espace de protection pour les réfugiés irakiens au Moyen-Orient.

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD



Une jeune mère déplacée et son fils de deux ans dans une maison louée à Erbil, à environ 400 km au nord de Bagdad.

Si la situation en Iraq ne se prête pas encore à l'organisation d'une opération de rapatriement librement consenti, de nombreux Iraquiens regagnent leur pays par leurs propres moyens. Certaines améliorations observées dans les conditions de sécurité en Iraq, associées à l'insatisfaction croissante des exilés, mécontents de leur déplacement persistant et de la dégradation de leurs conditions de vie, pourraient entraîner une accélération du rythme des retours en 2010. Pour l'heure, le HCR met en œuvre une politique qui lui permet de prodiguer une aide de base aux gens qui rentrent, afin de contribuer à la durabilité des retours.

En mai 2009, le HCR a publié de nouveaux Principes directeurs sur la recevabilité des demandes d'asile déposées par des Iraquiens. Dans cette publication, le Haut Commissariat a confirmé que les demandeurs d'asile originaires de Bagdad, de Nineveh, de Diyala, de Salah al-Din et d'At-Tamim avaient besoin d'une protection, tout en prenant acte de l'amélioration sensible de la sécurité dans les provinces du sud et à Al-Anbar.

L'Égypte accueille des réfugiés et des demandeurs d'asile originaires d'Iraq, d'Érythrée, de Somalie, du Soudan et d'autres pays d'Afrique sub-saharienne. Des demandeurs d'asile originaires de pays africains essaient de passer d'Égypte en Israël, où ils espèrent trouver une protection et de meilleurs moyens d'existence ; ces tentatives ont un effet négatif sur le climat de protection et compliquent la situation. Grâce à un dialogue avec les autorités égyptiennes et israéliennes et à des activités de renforcement des capacités, le HCR est mieux à même de promouvoir la mise en place de mécanismes qui tiennent compte des besoins de

protection afin de traiter ces problèmes et d'autres.

En Israël, le HCR a renforcé sa présence pour aider les autorités à assurer l'enregistrement et la détermination du statut de réfugié ainsi que pour promouvoir la mise en place d'un régime national d'asile respectueux des normes internationales. Une évolution positive à cet égard est la décision récente du Gouvernement de supprimer le visa « Hadera-Gadera », qui interdisait aux réfugiés et aux demandeurs d'asile de séjourner dans le centre du pays.

Au Yémen, le HCR s'occupe de plus de 154 000 réfugiés, originaires en majorité de Somalie, et de quelque 77 000 déplacés yéménites directement touchés par le conflit interne qui a éclaté au nord du pays en 2004. Les combats qui troublent la province septentrionale de Sa'ada et ses environs depuis le mois d'août 2009 ont produit d'autres déplacements de population importants. L'insécurité entrave l'accès du HCR aux déplacés, dont le nombre pourrait atteindre 150 000 selon des sources d'information locales. Le Yémen pratique depuis fort longtemps une politique de la porte ouverte à l'égard des Somaliens, en les reconnaissant d'emblée (*prima facie*) comme des réfugiés. Cependant, l'environnement opérationnel reste extrêmement difficile pour le HCR comme pour les autres acteurs humanitaires. L'insécurité qui sévit dans certaines régions du pays entrave l'accès aux personnes relevant de la compétence du HCR ; dans le même temps, l'augmentation incessante des mouvements migratoires mixtes sollicite à l'excès le système d'asile et fait peser une charge supplémentaire sur le Gouvernement et sur les organismes d'aide.

400 000

Tout à la fois lieu de passage et de destination, la sous-région d'Afrique du Nord subit l'impact de mouvements migratoires mixtes de grande ampleur, provenant principalement de pays d'Afrique sub-saharienne. Si la plupart des personnes qui participent à ces mouvements sont à la recherche de meilleurs moyens d'existence, beaucoup ont besoin de protection internationale. Il est difficile d'assurer la protection des personnes qui en ont besoin, en raison de l'absence de cadres juridiques et de stratégies à l'échelon national et régional pour traiter cette problématique.

L'espoir de remédier à la situation des réfugiés sahraouis accueillis dans les camps de Tindouf (Algérie) demeure bien lointain, faute de solution politique au conflit du Sahara occidental. Les réfugiés sont tributaires de l'aide humanitaire prodiguée par le HCR, sans laquelle ils ne pourraient survivre. En coopération avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental, les autorités algériennes et les autorités marocaines, le HCR continue à mettre en œuvre un programme de mesures de rétablissement de la confiance, destiné à faciliter les contacts entre les réfugiés des camps et les membres de leur famille au Sahara occidental.

Les évaluations des besoins globaux ont révélé de graves lacunes dans la réponse de la communauté internationale face aux crises de réfugiés survenues dans un certain nombre de pays de la région MENA. Par exemple, il faut remédier aux taux élevés de malnutrition et d'anémie relevés, en particulier chez les enfants et chez les femmes qui allaitent, et au mauvais état des tentes dans les camps de réfugiés sahraouis de Tindouf. Le HCR s'y emploiera en exécutant des programmes ciblés dans les opérations concernées.

Au titre d'un des volets essentiels de sa stratégie en faveur des réfugiés accueillis dans les camps de Tindouf, le HCR entend réorienter ses programmes d'assistance en investissant davantage dans les activités menées dans le secteur de l'éducation, de la santé et de la nutrition.

| Objectifs stratégiques |

- Répondre aux besoins essentiels des déplacés internes et des réfugiés en Iraq, ainsi que des Iraquiens et des ressortissants d'autres pays réfugiés au Moyen-Orient, en apportant une aide matérielle, médicale ou d'une autre nature et en soutenant les gouvernements des pays qui accueillent des réfugiés dans la région

Les conditions de sécurité en Iraq et l'insuffisante capacité d'absorption du pays, ne

se prêtent pas à la mise en œuvre de programmes massifs de rapatriement librement consenti. Le HCR s'attachera plutôt à protéger et à aider les Iraquiens réfugiés dans des pays voisins, tout en recherchant des solutions durables, principalement sous forme de réinstallation, pour les plus vulnérables d'entre eux.

À cette fin, le HCR sollicite un appui international plus important pour les États qui accueillent des réfugiés, en particulier la République arabe syrienne et la Jordanie. Le Haut Commissariat entend également intensifier ses activités de protection et de réintégration en Iraq, afin de venir en aide aux réfugiés et aux déplacés internes qui choisissent de rentrer en dépit des conditions de sécurité imparfaites. Des mécanismes destinés à faciliter l'accueil et la réintégration des rapatriés ont été mis en place.

- *Veiller à la prise en charge des besoins essentiels et à la protection des réfugiés et des déplacés internes au Yémen, ainsi que des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR en Afrique du Nord*

La stratégie du HCR vise à apporter aux réfugiés une protection et une aide humanitaire essentielle, incluant des possibilités d'autosuffisance, tout en recherchant des solutions durables. Le Haut Commissariat consolidera ses partenariats avec les institutions de la société civile et les gouvernements concernés afin de promouvoir la mise en place, à l'échelon national, de cadres juridiques et de systèmes d'asile efficaces.

Au Yémen, le HCR vient en aide aux déplacés internes en collaboration avec le PAM et d'autres partenaires. Le nombre croissant de réfugiés et de migrants fait peser un poids de plus en plus insupportable sur l'économie et les services sociaux du pays. Il est indispensable d'accroître l'appui international si l'on veut y préserver l'espace de protection pour les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence du HCR.

- *Comblent les lacunes en matière de protection et veiller à ce que les personnes qui ont besoin de protection et qui se déplacent au sein de mouvements migratoires mixtes soient protégées conformément au droit international et aux normes internationales*

Le HCR entend encourager des partenariats dans la région afin de créer les capacités nationales nécessaires pour gérer les mouvements migratoires dans le respect des normes internationales. L'objectif est de concilier la protection des réfugiés avec les intérêts des États en matière de sécurité et de

Informations financières

Les besoins financiers du HCR au Moyen-Orient et en Afrique du Nord se sont accrus au cours des cinq dernières années, principalement en raison des déplacements en Iraq et dans les pays avoisinants et de l'augmentation du programme supplémentaire pour la situation iraquienne. Le Budget-programme annuel a également augmenté en 2009 du fait de l'intensification des activités de protection en Israël et au Yémen. Pour 2010, les budgets du HCR augmenteront dans la plupart des pays suite aux évaluations des besoins globaux. Les budgets consolidés pour l'Irak, la Jordanie et la République arabe syrienne atteindront, à eux seuls, près de 500 millions de dollars E.-U. L'Irak constituera la plus importante opération du HCR, à l'intérieur d'un pays, et la République arabe syrienne la plus importante opération de réfugiés sous le pilier I. L'importante augmentation du budget pour l'Irak est principalement due à l'amélioration des abris et autres infrastructures destinées aux personnes déplacées.

gestion des migrations. Le Plan d'action en dix points du HCR, qui a été appliqué à titre expérimental en Afrique du Nord et prévoit des activités dans d'autres régions, y compris dans des pays sub-sahariens, offre un cadre stratégique pour la protection des réfugiés dans le contexte de mouvements migratoires mixtes.

- *Renforcer les capacités des États de la région, en encourageant ainsi l'établissement d'un régime de protection internationale, intégrant des systèmes d'asile efficaces et conformes aux normes internationales*

Le HCR se propose d'élargir l'espace d'asile dans le monde arabe en menant une action de sensibilisation à la problématique du déplacement et en coopérant avec les institutions nationales chargées des réfugiés et des demandeurs d'asile. Le Haut Commissariat offrira un appui technique, des conseils et des formations sur le droit des réfugiés à ces institutions. Une série d'ateliers s'adressant à des structures gouvernementales, à des institutions de la société civile et à des organisations régionales sont prévus en 2010.

- *Promouvoir le respect des droits des réfugiés et des apatrides dans le monde arabe au travers de partenariats renforcés avec les États, les organisations intergouvernementales à vocation régionale et les institutions de la société civile*

Le HCR forge des partenariats globaux avec l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), la Ligue des États arabes (LEA) et le Conseil de coopération du Golfe, en sollicitant leur appui politique, humanitaire et financier. Le Haut Commissariat noue également des partenariats avec des organisations non gouvernementales et des institutions de la société civile jouant un rôle important dans le Golfe.

En juin 2009, le HCR et l'OCI ont publié une étude comparative du droit d'asile, tel qu'il est conçu dans la charia islamique et dans le droit international des réfugiés. Cet ouvrage fait aujourd'hui l'objet d'une ample diffusion au sein des gouvernements et des institutions de la société civile. En 2010, le HCR entend également commander une étude approfondie de la situation des réfugiés dans le monde arabe et animer, en coopération avec le Service des affaires juridiques, une série d'ateliers sur le droit des réfugiés auprès de parlementaires arabes.

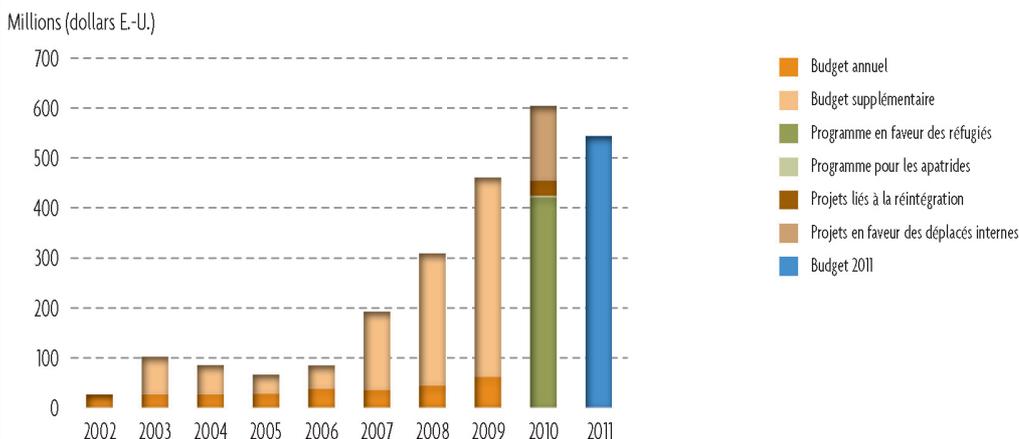
- *Suivre de près les évolutions relatives à l'apatridie, déceler les lacunes dans la protection des apatrides et dispenser aux gouvernements des conseils sur la réduction des cas d'apatridie*

Le Haut Commissariat s'est engagé dans une stratégie de grande envergure afin de traiter l'apatridie dans la région. Au nombre des composantes importantes de cette stratégie, citons une formation approfondie sur la problématique de l'apatridie, tant à l'intention des collaborateurs du HCR que du personnel des services gouvernementaux compétents et des institutions concernées au sein de la société civile, et l'élaboration de documents d'orientation sur ce sujet.

| Défis |

L'un des principaux défis du HCR dans la région, encore accentué par l'absence de systèmes d'asile nationaux, consiste à concilier la nécessité de protéger les réfugiés avec les intérêts des États en matière de sécurité nationale. La recrudescence des activités extrémistes, la situation explosive en Iraq, la persistance du problème palestinien et l'augmentation des mouvements migratoires mixtes, en particulier en direction de l'Afrique du Nord et du Yémen, sont des obstacles très importants à la protection des réfugiés et à l'action humanitaire en général. ■

Budget pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en 2002 - 2011



Budget pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (dollars E.-U.)

Opérations	Budget 2009 révisé ¹	PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	Total	
		Programme en faveur des réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets liés à la réintégration	Projets en faveur des déplacés internes		
	2009	2010					2011
AFRIQUE DU NORD							
Algérie	9 897 416	18 106 749	0	0	0	18 106 749	18 126 800
Jamahiriya arabe libyenne	4 204 196	5 405 723	0	0	0	5 405 723	5 405 700
Maroc	1 955 030	2 550 253	0	0	0	2 550 253	2 550 300
Mauritanie	8 009 944	7 842 600	22 350	0	0	7 864 950	1 750 100
Sahara occidental (Mesures de consolidation de la confiance)	4 114 811	11 797 442	0	0	0	11 797 442	11 797 400
Tunisie	882 261	611 758	0	0	0	611 758	611 800
Activités régionales	1 041 660	0	0	0	0	0	0
Sous-total	30 105 318	46 314 525	22 350	0	0	46 336 875	40 242 100
MOYEN-ORIENT							
Égypte	10 528 259	13 778 847	295 041	0	0	14 073 888	14 083 900
Arabie saoudite	2 743 392	2 675 048	511 327	0	0	3 186 375	3 186 400
Émirats arabes unis ²	817 907	1 654 253	98 149	0	0	1 752 402	1 752 400
Irak ³	167 815 492	87 704 282	1 033 161	31 088 775	144 459 007	264 285 225	265 251 200
Israël	2 356 531	3 067 763	0	0	0	3 067 763	3 067 800
Jordanie	47 053 784	63 459 834	0	0	0	63 459 834	64 456 000
Liban	9 790 296	13 433 142	232 382	0	0	13 665 524	11 957 700
République arabe syrienne	129 839 745	166 203 239	552 969	0	0	166 756 208	110 909 200
Yémen	41 020 854	22 813 582	0	0	5 365 031	28 178 613	28 325 400
Activités régionales	18 365 886	0	0	0	0	0	0
Sous-total	430 332 146	374 789 990	2 723 029	31 088 775	149 824 038	558 425 832	502 990 000
Budget total	460 437 464	421 104 514	2 745 379	31 088 775	149 824 038	604 762 707	543 232 100

¹ Inclut les besoins pour les programmes supplémentaires d'un montant de 399 792 553 dollars E.-U.

² N'inclut pas les services d'appui à Dubaï de la Division, nouvellement créée, des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement dans le cadre des Programmes globaux.

³ Inclut les activités régionales en 2010 et 2011.